

Zeitschrift: La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère
Herausgeber: Association des musiciens suisses
Band: 1 (1907-1908)
Heft: 10

Erratum: De l'accent esthétique
Autor: [s.n]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voici des exemples :

Accord de tonique	$\left\{ \begin{matrix} \text{sol} & \text{sol} & \text{sol} \\ \text{mi} & \text{mi} & \text{do} \\ \text{la} & \text{la} & \text{do} \end{matrix} \right.$	ré si si } accord de dominante
-------------------	--	---

L'accord du milieu, *mi-sol-si*, est l'accord mineur mixte. La tierce *sol-si* de l'accord mineur mixte appartient en réalité à l'accord de dominante.

La tierce inférieure de cet accord, *mi-sol* appartient par contre à l'accord de tonique.

La modulation de l'accord mineur se fait à la tonique par la tierce supérieure *si* qui monte d'un demi-ton à *do*.

La modulation de cet accord à la dominante se fait par la tierce inférieure dont le *mi* descend au *ré*.

L'accord de tonique module à l'accord mineur du troisième degré directement en faisant descendre le *do* d'un demi-ton au *si*. Il module à l'accord mineur du sixième degré, soit par altération : *sol-sol \sharp -la*; soit par ton entier : *sol-la*.

Nous remarquerons en outre que la quinte de l'accord mineur peut être, concurremment avec son rôle de tierce harmonique sensible de dominante, quinte harmonique de la base qui la supporte, et que suivant le cas, la base elle-même peut, à côté de son rôle de tierce harmonique, jouer celui de véritable base. Je me résume : l'accord mineur pourra être ainsi constitué par une fondamentale (la dominante) enclavée entre deux tierces (troisième et septième degrés); ou par une fondamentale redoublée à la tierce mineure supérieure, avec quinte harmonique de la première au sommet (modulation à l'accord mineur de dominante).

C'est ce que nous établirons dans un prochain article, espérant pour le moment avoir suffisamment démontré la nature réelle de la gamme mineure et de l'accord mineur, ce qui n'est pas sans une grande importance pour l'intelligence du rapport entre accords majeurs et mineurs, et n'a pas été compris jusqu'ici, ni abordé sérieusement dans aucun traité d'harmonie.

HENRI REYMOND.

LA VIE MUSICALE publierà dans son prochain numéro un article
de M. Jean Aubry sur "Henri Duparc"

DE L'ACCENT ESTHÉTIQUE

M. Mathis Lussy nous prie de faire les rectifications suivantes à son article paru sous ce titre dans notre dernier numéro :

Page 132, treizième ligne du bas, il faut lire : « La première note de la dernière mesure d'un rythme masculin doit coïncider avec une *respiration*. »

Page 129, quatrième ligne du bas, il faut supprimer les mots : « un nouveau rythme. »